

Principe des sorties

Les sorties proposées par les Amis des Chemins de Ronde sont toutes organisées par les bénévoles de l'association. Se déroulant sur des **sentiers côtiers** sans difficultés particulières, elles sont accessibles à tous: chacun marche à son rythme et peut réduire, si besoin est, sa distance de parcours.

Elles sont l'occasion de découvrir l'attrait touristique de nos côtes et les activités de notre association, mais aussi, parfois, d'exprimer notre volonté de voir préserver les sentiers côtiers et respecter la loi Littoral.

LES PETITES RANDONNEES

2 à 3 heures de marche (7 à 9 km) le samedi après midi. Gratuites et ouvertes à tous sans inscription. Promenades commentées.

Approche et/ou retour en voiture. Les départs ont lieu à 14 heures. *L'adhésion aux A.C.R n'est pas obligatoire mais seuls les adhérents sont couverts par l'assurance ACR*

LES GRANDES SORTIES *(Réservées aux adhérents A.C.R).*

Sorties d'une journée entière. Parfois en combinaison avec les autres ACR départementales

10 à 14 km répartis entre matin et après-midi. L'acheminement au point de départ se fait en car ou covoiturage. Prévoir le pique-nique.

Le programme des sorties est disponible sur notre site: www.acr35.fr

Les adhérents sont informés par mail avant chaque sortie: lieu de rendez-vous et programme.

Les AMIS DES CHEMINS DE RONDE d'Ille et Vilaine

Pour la protection du littoral par le biais de la promenade côtière

Historique

C'est en 1965 que maître LANGLAIS, maire de La Richardais, décédé en 2007, lançait un mouvement en faveur de l'ouverture au public des chemins du littoral.

Depuis chaque propriétaire est contraint de laisser un passage libre entre sa propriété et le rivage.

L'Association, « **Les Amis des Chemins de Ronde d'Ille et Vilaine** » **ACR35**, a repris le flambeau en 2009, après une manifestation à Saint-Briac réclament l'ouverture du sentier littoral....bloqué depuis 1985!

Elle vous accueille pour organiser des sorties sur les chemins littoraux et veiller à leur ouverture et à leur entretien.

L'association adhère à la fédération « Les Amis des Chemins de Ronde du Littoral Breton »

But de l'association

Elle a pour objet de participer à la promotion, à la création, à la conservation et au rétablissement des "**Chemins de Ronde**" c'est à dire des chemins publics côtiers, des servitudes de passage établies conformément à loi du 31 décembre 1976 et des sentiers et passages piétons divers, parallèles ou perpendiculaires à la mer et permettant d'y accéder ou de la longer ..

Président

Patrice PETITJEAN

Secrétaire général

Patrice BAUCHE

Un maire visionnaire



Bulletin d'adhésion 2020

Le 29 août 1965, Maître Langlais, maire de la Richardais, afin de garantir l'accès à la mer sur la commune, propose à son Conseil Municipal d'engager des recours en justice contre trois arrêtés du Préfet concédant le domaine public maritime à des propriétaires privés et deux arrêtés du maire de Pleurtuit autorisant des permis de construire sur une parcelle inconstructible en bordure de rivage.

Deux conseillers s'abstiennent «trouvant délicat d'attaquer les décisions d'une autorité supérieure et celles du Maire d'une commune voisine ». Le soutien des autres conseillers municipaux est total: « à aucun prix ne laissons toucher à la plage », «pas d'entrave »...

Aussitôt saisie, la justice donne entièrement raison à la petite commune de la Richardais : « Stupeur d'un côté. Emerveillement de l'autre: comme un ouragan, les cinq jugements prononcés consacraient favorablement les cinq recours » et aboutissaient à l'inscription de ces droits dans la loi.

La côte d'Emeraude est en presque en totalité ouverte aux piétons grâce ces actions courageuses.

Montant des cotisations euros : année 2020

Adhérent	15 Euro.	Couple	22 Euro.
Membre Bienfaiteur		à partir de	50 Euro.

Reçu de : _____

un chèque de _____ en règlement de _____

Qualité, prénom, nom : _____

Qualité, prénom, nom: _____

Adresse locale :Résidence principale / secondaire

Voie _____

Complément _____

Code postal et ville _____

Téléphone _____

Adresse Internet _____ Pays _____

Adresse autre :Résidence principale / secondaire

Voie _____

Complément _____

Code postal et ville _____

Téléphone _____ Pays _____

Téléphone(s) professionnel(s) et compétences pouvant être mises au service de l'association :

Responsabilité souhaitée dans l'association :

Cotisation 2020 _____ réglée le _____